



Département du Rhône
Commune de Montrottier

Extrait du Registre des Délibérations
du Conseil Municipal

En exercice : 14
Présents : 14
Votants : 14

L'an **DEUX MILLE VINGT-QUATRE**

Le **SIX JUIN**

Le Conseil municipal de la commune de Montrottier dûment convoqué, s'est réuni sous la présidence de Michel GOUGET, Maire

Date de la convocation du conseil municipal : **31 mai 2024**

Etaient présents : Michel GOUGET, Véronique CROZET, Michel VIANNAY, Laura JOURNET, Jean-François POISSON, Bernard CHAVEROT, Catherine DUNAUD-MARMOZ, Evelyne PANISSET, Irène CHAMBE, Lydie LAURENT, Régis COQUET, Jean-Paul FARJOT, Bernard BOUCHET, Myriam RAYNARD.

Secrétaire de séance : Irène CHAMBE.

2024-34

Location du restaurant « Le Montrottier ».

Monsieur le Maire expose :

Vu la délibération n° 2024-20 du 28 mars 2024 du Conseil municipal de Montrottier fixant le prix de location du restaurant « Le Montrottier » à 590 euros par mois,

Monsieur le Maire propose au Conseil municipal de conclure un bail professionnel avec l'entreprise « LES 2 GROS » à compter du 1^{er} juillet 2024, considérant que les deux premiers mois de loyer ne seront pas appelés, afin de favoriser l'installation du futur locataire.

Le Conseil municipal, ouï cet exposé et après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **DECIDE** de conclure un bail professionnel avec l'entreprise « LES 2 GROS » à compter du 1^{er} juillet 2024 au titre de la location du restaurant « Le Montrottier »,
- **DIT** que l'entreprise « LES 2 GROS » ne sera pas redevable des deux premiers mois de loyer,
- **CHARGE** Monsieur le Maire de prendre l'ensemble des mesures administratives et comptables s'y rapportant.

**Ainsi fait et délibéré le jour, mois et an que dessus
Pour copie conforme au registre**

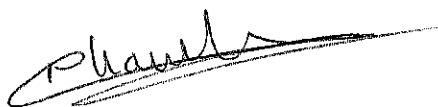
Le Maire,

Michel GOUGET



La secrétaire de séance,

Irène CHAMBE



Le Maire, Michel GOUGET, certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que celui-ci peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Lyon dans un délai de deux mois à compter :

De sa transmission en préfecture le :

De sa publication sur le site internet de la commune le :

Mairie de Montrottier -- Tel 04 74 70 13 07 -- Email : mairie@montrottier.fr

Accusé de réception en préfecture
069-216901397-20240606-DE2024-34-DE
Date de télétransmission : 11/06/2024
Date de réception préfecture : 11/06/2024